



Nîmes, le 6 décembre 2017,

■ Communiqué de presse



La Médaille de la Famille Inscriptions jusqu'au 31 janvier 2018

La Médaille de la Famille est une distinction Nationale remise aux mères ou pères méritants ayant élevé dignement **au moins quatre enfants**.

Les demandes ou propositions d'attribution de la Médaille de la Famille sont à établir sur un formulaire conforme au modèle homologué sous le numéro CERFA n° 15319*01 mis en ligne sur le site internet :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15319.do

Elles sont à déposer dans les Mairies des communes ou à l'Union Départementale des Associations Familiales du Gard – Secrétariat Départemental de la Médaille de la Famille – 152 rue Gustave Eiffel – Z.I. de Grézan – 30034 NIMES cedex 1.

La demande est à l'initiative de la personne, de celle de sa famille ou d'une tierce personne.

La date limite de dépôt des dossiers fixée au 31 décembre 2017 est repoussée **au 31 janvier 2018**.

Udaf du Gard
152, rue Gustave Eiffel
Z.I. de Grézan
30034 Nîmes Cedex 1

Contact presse

clement.michel@udaf30.fr
04.66.02.17.43



<https://www.facebook.com/UdafGard30>



<http://www.udaf30.fr/>



<https://twitter.com/UdafDuGard>